

Libérations conditionnelles—Loi

derniers. Nous avons dit qu'ils étaient des rien du tout. C'est l'homme blanc qui en est responsable. Il n'a pas entendu, ni écouté, ni prêté attention à leurs problèmes.

Bien sûr, nous n'avons pas été aussi lâches que les Américains. Nous pouvons dire avec fierté que nous n'avons pas encore provoqué de Wounded Knee au Canada. Mais il suffit de regarder le complot de la baie James. Les tribunaux ont fait un gâchis du traité de 1812 que les gens de là-bas avaient signé. Les tribunaux ont joué avec la conscience, le cœur, les croyances et l'âme de ces indigènes. Il est vrai que la Cour suprême entend cette cause aujourd'hui, mais à la Chambre, nous permettons au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) de prendre la parole et de dire qu'il comprend les Indiens et qu'il les encourage dans leur lutte.

● (1750)

Mais le gouvernement actuel a le droit d'intervenir et de casser au besoin toute loi provinciale qu'il trouve nuisible ou préjudiciable au bien-être du Canada et à son avenir. La Chambre aurait pu, si elle l'avait voulu, intervenir, et trancher la question de la baie James et des terres de cette région. Elle aurait pu casser la loi provinciale qui a suscité ce problème, mais elle a préféré n'en rien faire.

Concernant le bill qui est à l'étude, monsieur l'Orateur, je ne nourris aucun noir dessein à l'égard du président de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Il a occupé son poste dans des temps particulièrement difficiles parce que la Chambre n'a pas su poser les critères qui l'auraient guidé dans l'administration de la loi sur la libération conditionnelle de détenus. Je n'ai pas le temps d'aborder toute la question de l'opportunité de maintenir ou d'abolir la peine capitale. Je dirai toutefois que nous avons, au cours des dernières années, placé le président de la Commission nationale de libérations conditionnelles dans une position très difficile parce que nous n'avons pas su énoncer pour sa gouverne des principes directeurs et il a dû essayer de juger par lui-même de l'attitude des prévenus. Il a essayé de trouver la meilleure solution applicable à ceux qui ont transgressé la loi et qui, peut-être, peuvent être libérés.

La seule partie du bill dont je veux parler est le premier amendement proposé par le député de Skeena (M. Howard) et qui propose que deux des dix membres spéciaux de la Commission nationale des libérations conditionnelles soient des autochtones. Comment puis-je disconvenir d'une telle mesure, monsieur l'Orateur, quand je siège ici de la part du chef Crowfoot? Il y a près d'un siècle, il a déclaré que la paix régnerait tant que la rivière coulerait, que l'herbe pousserait et que le soleil lui rait. Monsieur l'Orateur, les rivières coulent, plus polluées, le soleil luit et l'herbe pousse plus verte encore, surtout en été. Lorsqu'il a prononcé ces paroles le chef Crowfoot remettait son sort entre les mains de l'homme blanc et disait: «Je reconnais que vous êtes plus nombreux que nous; je reconnais que vous êtes mieux armés que nous; je compte sur vous pour que vous protégiez mon peuple et que vous le préserviez de la faim, que vous le traitiez avec justice et équité».

[M. Horner (Crowfoot).]

Monsieur l'Orateur, ceux qui veulent revoir l'histoire de la Gendarmerie royale du Canada, ou, comme on l'a déjà appelée, la Police Montée des Territoires du Nord-Ouest, devraient lire le bouquin *Across the Medicine Land*. On y relate comment la GRC rendait justice avec justice et équité et comment elle a gagné le respect des indigènes et des Indiens des plaines et des terres du Nord. Y a-t-il quelqu'un ici qui puisse dire que nous avons continué à comprendre les problèmes des Indiens et des indigènes depuis cette époque, alors que plus de 25 p. 100 des détenus dans nos prisons et pénitenciers sont des indigènes? Quel pourcentage de la population canadienne représentent-ils, monsieur l'Orateur? Seulement 2 p. 100.

Je demande à tous les députés d'étudier ces chiffres, d'examiner leur conscience et de se demander ce soir avant de s'endormir s'ils ont la conscience en paix en tant qu'hommes blancs enlevant ces terres à leurs premiers citoyens. Qu'ils se demandent s'ils ont traité justement les indigènes comme l'aurait voulu le chef Crowfoot. Il n'y a pas un homme blanc au Canada qui puisse le dire. Nous pouvons très bien adopter ce bill, monsieur l'Orateur, et apporter un certain nombre d'amendements pour nous donner bonne conscience. En temps ordinaire je n'accepte pas les idées du député de Skeena, tout particulièrement ses idées socialistes, mais, ici, quand il demande que la Commission nationale des libérations conditionnelles compte deux membres indigènes, je ne crois pas qu'il aille à l'encontre du désir de la plupart des hommes blancs de la Chambre.

Il ne devrait pas y avoir un seul ministre du cabinet libéral qui s'oppose à cet amendement. S'il y en a, j'espère que tous les indigènes au Canada s'en souviendront et se souviendront du parti politique auquel il appartient. C'est le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui a donné le droit de vote aux indigènes et il leur a dit que la seule façon pour eux d'exercer des pressions sur l'homme blanc était de se prvaloir de ce droit de vote. J'espère qu'ils s'en souviennent, monsieur l'Orateur.

Le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) est un autochtone très capable qui peut être fier parmi ses congénères, mais s'il néglige de se prononcer en faveur de cet amendement, je ne blâmerai pas alors les autochtones de prétendre qu'une eau quelconque l'a purifié de ses croyances indigènes...

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre.

M. Horner (Crowfoot): Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures. A l'ordre. Puis-je rappeler au député que son temps de parole vient d'expirer.

M. Horner (Crowfoot): Non, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas d'accord. Je surveillais l'horloge de près et il me reste deux minutes.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Nous serons en mesure de vérifier.